



COALITION QUÉBÉCOISE
DES LACS INCOMPATIBLES
AVEC L'ACTIVITÉ MINIÈRE

Bulletin no. 2, avril 2023

La coalition grandit

Au moment d'annoncer la création de la Coalition QLAIM le 24 janvier dernier, quelque 75 associations avaient manifestées leur intérêt à participer à ce mouvement. Au moment d'écrire ces lignes, ce sont près de 120 associations qui désormais composent la Coalition et de nouveaux membres s'ajoutent à tous les jours. L'embryon de la Coalition a germé d'abord en Outaouais avant de gagner les Laurentides et Lanaudière. Aujourd'hui nous recevons des demandes d'adhésion d'Argenteuil, de la Mauricie et même de la région de Québec. La Coalition est ouverte à toutes les régions du Québec. Une lettre d'invitation aux associations de lacs a été faite et diffusée par la Fédération Québécoise pour la Défense des Lacs et Cours d'eau (FQDLC) à quelques centaines d'associations. Merci à la FQDLC de l'appui exprimé ainsi :

En cette Journée mondiale de l'eau, nous vous présentons l'initiative de la Coalition québécoise des lacs incompatibles avec l'activité minière, la Coalition QLAIM. Cette coalition se préoccupe de l'explosion du nombre de claims miniers au Québec et elle souhaite regrouper les associations de lacs pour obtenir un moratoire sur les nouveaux claims miniers. La coalition veut également agir sur les lois gouvernementales qui donnent préséance aux compagnies minières dans l'aménagement du territoire au détriment de la protection des lacs et de l'eau.

L'organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon a aussi ajouté à cet effort de diffusion de l'information en relayant la lettre d'invitation. Et enfin s'ajoute les efforts individuels des membres déjà en action.

Pendant ce temps, la Coalition se dote d'une structure légère : Quelques personnes invitées parmi les représentants des regroupements fondateurs composent un comité de coordination. Cette structure sans formalisme et sans prétention évoluera au besoin. Depuis le 8 mars, le comité de coordination élargi comprend Louis St-Hilaire (Lac Gagnon), Raymond Carrier (Réservoir Kiamika), Claude Bouffard (Lac-des-Plages), Camille Gariépy (Lac de la Grange), France Maltais (Lac Baribeau, des Aulnes et Rochemaure), Carl Périgny (Lac Sauvage), Denis Lemaire (Lac Archambault), Yvan Guindon (Lac Labelle). Ces membres proviennent des lacs de l'Outaouais, Laurentides et de Lanaudière.

Nous discutons dans ce bulletin d'une consultation publique sur l'encadrement et le développement harmonieux de l'activité minière au Québec. La Coalition s'affaire à produire un mémoire et souhaite vous aider à joindre votre expression régionale et locale au mouvement.

Consultation publique sur l'encadrement de l'activité minière : Un rare rendez-vous à ne pas rater.

Consultation de Mme Maïté Blanchette-Vézina, ministre des Ressources naturelles et Forêts (MRNF)

Un communiqué du ministère est émis le 17 février 2023, communiqué exprimant la volonté de consulter la population sur l'activité minière :

« Souhaitant favoriser un développement harmonieux de l'activité minière au Québec, la ministre Maïté Blanchette Vézina annonce le lancement d'une démarche participative avec la population et les intervenants régionaux et nationaux concernant l'encadrement de l'activité minière. Les consultations visent à entendre la population quant aux mécanismes d'octroi des claims, mais également à entendre des propositions constructives et innovantes ».

2

Le 6 avril un [nouveau communiqué](#) dévoile les détails de la consultation :

1. **Atelier de consultation avec des représentants et représentantes des communautés autochtones** (A eu lieu le 14 avril en mode virtuel)
2. **Atelier de concertation nationale** (Se tiendra ce 20 avril en présence à Québec. Une vingtaine d'organismes nationaux y sont invités : milieux municipaux, protection de l'environnement, développement de l'industrie minière et recherche. Nous sommes les seuls invités à exprimer la voix des citoyens)

La Coalition QLAIM y sera, signe que nous sommes déjà reconnus malgré notre apparition nouvelle dans le paysage.

3. **Ateliers d'échanges régionaux** (24 avril au 19 mai 2023, des ateliers virtuels pour les régions.
4. **Plateforme de participation en ligne** (invitation à répondre à un questionnaire ou déposer un mémoire)

La Coalition QLAIM travaille activement à présenter au ministère le reflet des associations de lacs.

Un mémoire général est en préparation dans lequel on retrouvera un argumentaire sur les revendications de la Coalition. Une description sociologique et démographique des résidents qui entourent les lacs appuiera ces propos.

Afin de supporter les associations dans l'exercice de participation, un modèle d'un court mémoire préparé par la Coalition vous sera acheminé prochainement. [Compléter et acheminer](#) ces mémoires avant le 19 mai 2023 permettra de donner la saveur locale des préoccupations venant de toutes les régions où résident nos membres.

Votre participation aux ateliers d'échanges régionaux sera aussi fondamentale et nous saurons après notre présence à Québec le 20 avril, vous fournir la documentation adéquate pour supporter vos représentations aux ateliers virtuels régionaux.

Où sont les claims près de chez-vous?

La gestion des titres miniers (claims) a fait l'objet d'une carte interactive, communément appelée [Gestim](#)

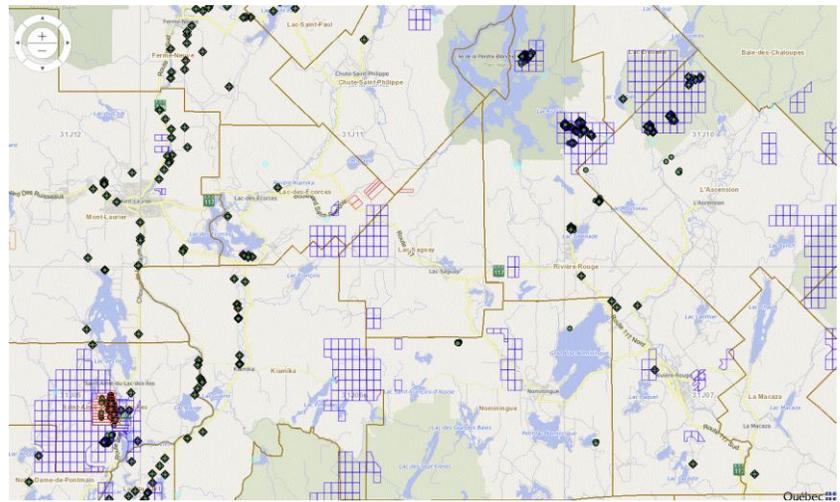
Il s'agit d'une carte d'accès gratuit. Au centre de la page d'accueil cliquez

[» Consultation gratuite du registre](#)

puis acceptez les conditions d'utilisation en 2^e page et cliquez en troisième page sur :



Par la suite il faut trouver votre lac sur la carte en l'agrandissant et sélectionner « Titres actifs » dans le menu, à gauche. Des carrés bleus apparaissent sur la carte. En pointant la souris sur un claim, l'information associée est présentée. Dans ce menu de gauche, l'item SIGEOM permet aussi de voir les forages réalisés sur le territoire. Bonne recherche!



Résultat d'une recherche : rectangles bleus = claims, losanges verts = lieux de forages.
En bas à gauche la mine de graphite de St-Aimé du Lac des Îles au sud de Mt-Laurier

Les activités inhabituelles de vols d'hélicoptères, les mouvements d'équipements lourds tels des foreuses sont des indices d'activité d'exploration. La valeur d'un claim s'apprécie en fonction des travaux qui y ont été exécutés.

...la Loi sur les mines permet aux compagnies d'y mener des dizaines de forages, des décapages mécaniques, voire certains dynamitages, sans aucune évaluation environnementale, ni consultation publique des populations directement touchées. (Québec Meilleure Mine)

La ministre des Ressources naturelles et Forêts a refusé d'imposer un moratoire sur l'attribution de nouveaux claims, prétextant qu'

...un outil est mis en place pour les municipalités qui souhaitent délimiter ou empêcher l'exploration minière sur leur territoire, les TIAM, qu'on appelle dans le jargon, des territoires incompatibles à l'activité minière... Lorsqu'une municipalité enclenche un processus de TIAM, le territoire, donc, son périmètre urbain est déjà protégé de tout nouveau claim. Donc, c'est un outil qui est déjà mis à la disposition des municipalités et des MRC,... si elles sont inquiètes du processus d'octroi des claims, pour se prémunir des travaux d'exploration.

Avons-nous besoin de tout ce graphite? Au prix de notre territoire?

Calcul des projets des minières et calculs de besoins québécois et canadiens d'électrification. Extrait partiel du mémoire de l'APRK (Association des propriétaires du réservoir Kiamika).

Les groupes d'opposants locaux sont en accord avec une approche de carboneutralité et appuient le gouvernement dans sa recherche des minéraux requis pour l'électrification des transports. L'équilibre entre milieux critiques et minéraux critiques doit cependant être recherché.

Le Québec a un sous-sol riche en graphite et plusieurs projets montrent des potentiels de production de concentré de graphite impressionnants, soit plusieurs centaines de milliers de tonnes annuellement.

4

Calcul :

- *Soit 7,000,000¹ de véhicules automobiles, motos et autres, immatriculées au Québec,*
- *Soit une vie utile de sept années pour ces véhicules,*
- *Soit une teneur de 100² kg de graphite par batterie (plus souvent estimé à 60 kg),*

*Alors il faut construire 1,000,000 de batteries par année et donc produire 100,000,000 kg ou **100,000** tonnes métriques de graphite, pour électrifier le parc automobile québécois en 7 ans. Et après 7 années, la technologie de recyclage sera déployée et le graphite en grande partie récupéré, réduisant ainsi le besoin d'extraction.*

Or, quelque 700,000 tonnes annuelles sont planifiées par les minières, soit 7 fois les besoins calculés pour que la province électrifie graduellement tous ses transports. Le Québec peut-il ou doit-il en plus, supporter le coût environnemental et social de devenir le fournisseur attiré de minéraux de l'industrie automobile nord-américaine ?

Le gouvernement du Québec a l'opportunité de préserver la beauté de ses milieux naturels sans sacrifier ses objectifs de carboneutralité et d'accroissement économique.

Conclusion

La Coalition QLAIM met ses énergies à représenter le plus grand nombre de lacs possibles donnant ainsi une voix plus forte à nos revendications.

La consultation publique du MRNF est un moment clé pour l'expression de nos objectifs et nos préoccupations. Un mémoire général est en préparation et nous vous incitons fortement à acheminer aussi votre mémoire, avant le 19 mai. Un modèle court de 2 ou 3 pages vous sera bientôt fourni, ainsi que des documents de référence.

¹ La Banque de données des statistiques officielles du Québec, établissait à 5,243,090 ce nombre en 2021, mais à des fins d'estimation des besoins, le nombre de 7,000,000 a été retenu. Si bien que la discussion n'a que plus de valeur.

² Généralement on considère 1 kg de graphite par watt-heure et les voitures se limitent à 60 kWh, L'utilisation de 100 kg de graphite donne un facteur additionnel de sécurité dans les calculs en prévision de plus grosses batteries.